



**Informations importantes :
le compteur électrique Linky
bientôt dans votre commune !**

RÉUNION D'INFORMATION À LAUTREC

LE 27 FÉVRIER À 19 H 30, CAFÉ PLÙM

AVEC LA PARTICIPATION DE **PATRICE GOYAUD,**
INGÉNIEUR RETRAITÉ DE EDF/RTE

ORGANISÉE PAR LE

Collectif Stop Linky Tarn sud

<http://stoplinkytarnsud.org/>

contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net

Renseignements : **06 34 64 66 49** de 16h à 19h

Appel urgence pose forcée : **06 17 98 26 76 & 05 63 35 13 45**

Les compteurs sont la propriété des communes.

La loi ne rend pas obligatoire d'être équipé d'un Linky.

Méfiez-vous des mensonges d'Enedis :

- on ne va pas vous couper le courant,
- vous ne paierez pas une relève supplémentaire (déjà comprise dans l'abonnement)
- vous n'aurez pas à payer Linky à l'avenir (tous les abonnés le paient sur leur facture)
- vous n'aurez pas d'amende à payer (aucune loi ne le prévoit)
- La «date butoir» mentionnée par Enedis dans ses courriers n'est qu'une tentative d'intimidation. Aucune sanction pour refus du Linky n'est prévue dans les textes.



**Informations importantes :
le compteur électrique Linky
bientôt dans votre commune !**

RÉUNION D'INFORMATION À LAUTREC

LE 24 FÉVRIER À 19 H 30, CAFÉ PLÙM

AVEC LA PARTICIPATION DE **PATRICE GOYAUD,**
INGÉNIEUR RETRAITÉ DE EDF/RTE

ORGANISÉE PAR LE

Collectif Stop Linky Tarn sud

<http://stoplinkytarnsud.org/>

contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net

Renseignements : **06 34 64 66 49** de 16h à 19h

Appel urgence pose forcée : **06 17 98 26 76 & 05 63 35 13 45**

Les compteurs sont la propriété des communes.

La loi ne rend pas obligatoire d'être équipé d'un Linky.

Méfiez-vous des mensonges d'Enedis :

- on ne va pas vous couper le courant,
- vous ne paierez pas une relève supplémentaire (déjà comprise dans l'abonnement)
- vous n'aurez pas à payer Linky à l'avenir (tous les abonnés le paient sur leur facture)
- vous n'aurez pas d'amende à payer (aucune loi ne le prévoit)
- La «date butoir» mentionnée par Enedis dans ses courriers n'est qu'une tentative d'intimidation. Aucune sanction pour refus du Linky n'est prévue dans les textes.

Le Linky est un capteur de données connecté :

Enregistrement des données privées + Risque d'augmentation des factures
+ Risque de dommages aux appareils électriques
+ Rayonnements électromagnétiques dans les logements
+ Aberration environnementale :
35 millions de compteurs qui fonctionnent sont jetés,
remplacés par un système qui consommera plus que l'existant.

Pour toutes ces raisons, le compteur Linky doit être refusé en masse

Comment refuser le Linky ?

- 1) **Envoyez deux courriers** pour notifier votre refus :
 - l'un à Enedis, en recommandé avec A.R.
 - l'autre à la Mairie, propriétaire des compteurs conventionnels
- 2) **Matérialisez votre refus** sur le compteur lui-même s'il est situé à l'extérieur ou dans les parties communes d'immeuble (modèle : nous contacter). MAIS surveillez-le, protégez-le, entendez-vous avec vos voisins ...
- 3) **Déclinez toute demande de rendez-vous** pour le remplacement de votre compteur, s'il est situé à l'intérieur, sans vous laisser intimider.

Tarn sud : permanences & réunions du Collectif S Linky

Castres : Maison des Associations, Pl. du 1er mai (près de la salle G. Philippe)
permanences de **17 h 30 à 18 h 30 : 15/04, 13/05 et 10/06.**
réunion d'information et de mobilisation à **17 h : 18/03**

Mazamet : Maison des Associations, 41 Rue Galibert Pons
permanences de **18 h 30 à 19 h 30 : 9/03.**

Lautrec : Café Plùm, Rue de Lengouzy,
permanences : **le mercredi (17h-19h)**
& **le vendredi (10-11h)**

<http://stoplinkytarnsud.org/>

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique. Faire passer à son voisinage.

Le Linky est un capteur de données connecté :

Enregistrement des données privées + Risque d'augmentation des factures
+ Risque de dommages aux appareils électriques
+ Rayonnements électromagnétiques dans les logements
+ Aberration environnementale :
35 millions de compteurs qui fonctionnent sont jetés,
remplacés par un système qui consommera plus que l'existant.

Pour toutes ces raisons, le compteur Linky doit être refusé en masse

Comment refuser le Linky ?

- 1) **Envoyez deux courriers** pour notifier votre refus :
 - l'un à Enedis, en recommandé avec A.R.
 - l'autre à la Mairie, propriétaire des compteurs conventionnels
- 2) **Matérialisez votre refus** sur le compteur lui-même s'il est situé à l'extérieur ou dans les parties communes d'immeuble (modèle : nous contacter). MAIS surveillez-le, protégez-le, entendez-vous avec vos voisins ...
- 3) **Déclinez toute demande de rendez-vous** pour le remplacement de votre compteur, s'il est situé à l'intérieur, sans vous laisser intimider.

Tarn sud : permanences & réunions du Collectif S Linky

Castres : Maison des Associations, Pl. du 1er mai (près de la salle G. Philippe)
permanences de **17 h 30 à 18 h 30 : 18/03, 15/04, 13/05 et 10/06.**
réunion d'information et de mobilisation à **17 h : 18/03**

Mazamet : Maison des Associations, 41 Rue Galibert Pons
permanences de **18 h 30 à 19 h 30 : 9/03.**

Lautrec : Café Plùm, Rue de Lengouzy,
permanences : **le mercredi (17h-19h)**
& **le vendredi (10-11h)**

<http://stoplinkytarnsud.org/>

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique. Faire passer à son voisinage.